Rue Mazelle

Nous sommes ici en présence d'un toponyme typiquement Languedocien. En OC, *masèl* désigne une boucherie (du latin *macellum*). Un *maselièr* est un boucher, charcutier. *Far masèl* signifie tuer le cochon, faire le salé.

Depuis le plus haut Moyen Age, bouchers, charcutiers s'étaient regroupés dans cette rue où ils abattaient et vendaient «gros et menu bétail ». Les carcasses étaient accrochées sur les façades à l'aide de crocs et les murs protégés par du carrelage comme on peut le voir de nos jours dans les pays du Maghreb. La viande était découpée sur des tréteaux, le banc, devant l'entrée de la boutique. Le sang, l'eau de lavage des tripes s'écoulaient dans le caniveau central de la rue rejoignant l'égout de la place du Marché. On imagine les conditions sanitaires impensables de nos jours : le sang, l'odeur, les mouches. A cela, il faut ajouter la puanteur des peaux qui macéraient dans les cuves de tannage toutes proches

Ce problème très ancien ne concerne pas que Sommières, puisque déjà au XII ème siècle un coutumier précise « El masélier non escampa en carièras publicas bolladas (tripaille) o autras cosas pudens ».

Les consuls font bien construire un égorgeoir hors des murs, côté faubourg du pont ; mais les habitudes sont tenaces. De plus il faut s'acquitter d'un droit. Nous connaissons une règlementation du 14 germinal An IV (3 avril 1796) « Propreté des rues et salubrité de l'air » qui précise : « Il est également défendu à tout boucher ou autre qui tuent de la viande, d'égorger devant leurs boutiques et de jeter et de laver dans la rue, aucune immondice provenant de la bête égorgée. »

Cela ne semble pas avoir eu beaucoup d'effets puisque le 6 septembre 1806 un nouvel arrêté rappelle la précédente règlementation en insistant sur les cochons malades et la graisse des peaux « pour qu'ils ne puissent causer aucune infection dans le voisinage ». Il faudra attendre au XIX ème siècle la construction des abattoirs route d'Aubais et des mesures strictes de propreté pour que la situation s'améliore vraiment.

La porte vers la rue général Bruyère a été ouverte après 1752 par l'entrepreneur Saussine. De nos jours plus aucun boucher n'exerce dans la rue.

Aimé Jeanjean